

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

**DATE DE CONVOCATION : 19/05/2021**

**DATE D’AFFICHAGE : 19/05/2021**

L’an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle d’honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, MEYUS André, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne, SOUILLAT Laëtitia.

Absents excusés : ROEDIGER Sandrine donne pouvoir à SAINT-JULIEN Anne  
CONFESSON Bruno donne pouvoir à DENIS Annie

BOURGEOT Jean-François a informé de son retard et rejoindra la réunion dès que possible.

Madame Sylvie MERCIER a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2021**
- **ATDA : renouvellement de la convention pour l’instruction des autorisations et des actes relatifs à l’occupation des sols**
- **Motion relative à la reconnaissance de calamité sécheresse pour le département de l’Allier**
- **Convention de subventionnement avec Montmarault Animations**
- **Election d’un délégué au SIESS**
- **Emprunt pour les travaux du 1<sup>er</sup> étage de l’ex-trésorerie**
- **EPF : rachat des parcelles AD91 et AD92**
- **Nomination des rues**
- **Personnel : indemnités horaires pour travaux supplémentaires**
- **SDE03 : renouvellement foyers forte puissance**
- **Horaires d’ouverture du bureau de Poste**
- **Commissions animations, bibliothèque**
- **Commission des travaux**
- **Commission du cimetière**
- **Commissions environnement, fléaux atmosphériques**
- **Conseil des jeunes**
- **Questions diverses**

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 :**

Monsieur le Maire fait lecture des remarques formulées par Bruno Confesson :

« La lecture du procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021 m'interpelle sur le point : 7.6 Contributions budgétaires : CNAS : bénéficiaires.

En effet, le PV ne semble pas refléter le débat que nous avons eu sur le sujet.

Monsieur le Maire nous expliquait que très peu de retraités utilisaient les prestations du CNAS, qu'après un échange avec divers membres du Conseil, il proposait qu'une délibération soit prise pour rétablir la cotisation sur une période de 5 ans, et qu'à l'issue de cette période un bilan serait fait sur l'utilisation de ce service.

J'avais regretté l'emballlement de Mr le Maire sur ce sujet quand un courrier avait été envoyé à l'ensemble des retraités sans aucune concertation, et que malheureusement cela représentait une perte considérable de pouvoir d'achat pour les intéressés. Nous demandions alors le rétablissement des cotisations pour l'ensemble des retraités.

A ce moment, il y a eu une intervention d'un membre de la majorité, remerciant Mr le Maire de revenir sur sa décision, précisant que dans une commune du département (Chamblat), Mr le Maire n'en n'avait pas fait autant.

Après ces échanges, c'est en toute logique que nous avons approuvé la délibération.

Or, aujourd'hui, je m'aperçois que seuls les retraités de moins de 5 ans bénéficieraient de la cotisation communale du CNAS, cette décision est contraire à notre demande et en conséquence nous n'aurions pas approuvé cette proposition.

Je demande que le PV et la délibération qui en découle, soient conformes à la présentation de ce dossier. »

Mr le Maire précise qu'il avait été décidé la prise en charge de la cotisation des retraités sur une période de 5 ans après leur date de départ en retraite et qu'il existait la possibilité que si les retraités veulent continuer à bénéficier des prestations après la période de 5 ans, ils peuvent payer leur cotisation à hauteur de 137.80 € pour 2021

Annie Denis intervient pour expliquer sans doute une incompréhension sur le débat lors du vote : l'opposition a compris que tous les retraités étaient pris en charge pour une période de 5 ans et non la prise en charge des retraités pendant 5 ans à compter du départ en retraite.

Mr le Maire précise que le débat portait sur la durée de prise en charge de la cotisation par la commune à compter du départ en retraite : 5, 10, 15 ans ... et que l'on peut toujours redébattre sur le sujet lors du prochain conseil municipal.

Il est précisé que les retraités reçoivent les informations du CNAS et qu'il a été constaté que seules 2 personnes demandent des prestations.

Monsieur le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité et les signatures suivent.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

**2021-035 : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols : ATDA : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols (déclarations préalables, permis et certificats d'urbanisme) pour une durée de trois, arrivant à expiration le 30 juin 2021.

Cette convention précise les domaines d'intervention de l'ATDA, les missions de chacune des parties, les conditions d'engagement de la responsabilité de l'ATDA, ainsi que les conditions financières

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- **Décide** de procéder au renouvellement de la convention confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ATDA pour trois ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ATDA.
- **S'engage** à verser dans les caisses du Receveur de l'ATDA le montant de la participation financière.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-036 : 9.4 Vœux et motions : Motion relative à la reconnaissance de calamité sécheresse pour le département de l'Allier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, adopte la motion suivante :

#### **Considérant**

Les calamités agricoles sont les dommages résultant de risques non assurables d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel climatique, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants. Leur indemnisation est assurée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).

Pour 2020, le caractère de calamité agricole est reconnu par l' [arrêté du ministre chargé de l'agriculture du 3 mars 2021](#) , pris sur proposition du préfet du département après avis du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 18 février 2021.

Le ministre de l'Agriculture, après avis du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture du 18 février 2021, a décidé par arrêté du 3 mars 2021 la reconnaissance en calamité agricole d'une partie du département de l'Allier pour les pertes de la récolte 2020 en fourrages.

Les communes reconnues en calamité agricole dans l'Allier atteignent un taux de 34%, alors que le taux minimum à atteindre pour prétendre à cette indemnité est de 30%.

Le département de l'Allier n'a pas été entièrement classé en calamité sécheresse, et le taux de 34% est inférieur à celui proposé de 45% en moyenne. Le calcul de ce zonage s'effectue en prenant la moyenne des années précédentes alors qu'elles-mêmes étaient déjà sèches, il aurait fallu prendre une année ordinaire comme référence.

Nous demandons la reconnaissance de calamité agricole pour l'ensemble des communes du département de l'Allier qui ne le sont pas.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-037 : 7.5 Subventions : Convention de subventionnement avec Montmarault Animations**

Madame Josette AUBERGER, adjointe en charge des animations, fait lecture d'un projet de convention à intervenir avec l'association Montmarault Animations.

Cette convention précise les engagements de chaque partie, notamment :

- L'association s'engage à accompagner les manifestations de la Municipalité,
- La commune octroie à l'association une subvention, pour la réalisation et l'encadrement des manifestations à l'Espace Claude Capdevielle.

Le montant de la subvention est défini lors du vote du budget communal.

Il sera fait référence à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques dès lors que la subvention annuelle dépassera 23 000 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et Montmarault Animations.

#### **2021-038 : 5.3 Désignation de représentants : élection d'un délégué au S.I.E.S.S**

Suite à la démission de Madame Sandrine ROEDIGER de ses fonctions de déléguée au sein du Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel à MONTMARAULT, Monsieur le Maire signale qu'il convient de procéder à son remplacement.

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires de la commune auprès du SIESS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 18 voix pour :

- Madame Anne SAINT-JULIEN
  - Madame Solène COLLIN
  - Madame Laëtitia SOUILLAT
  - Madame Martine PRENEY
- Comme délégués au sein du Syndicat du SIESS.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-039 : 7.3 Emprunts : travaux du 1<sup>er</sup> étage de l'ex-trésorerie**

Sylvie Mercier, adjointe aux finances, rappelle que pour financer les travaux du 1<sup>er</sup> étage de l'ex-trésorerie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 44 000 Euros.

Elle présente l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France :

#### **Désignation :**

- Montant emprunté : 44 000 Euros
- Durée d'emprunt : 96 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0.19 %

#### **Taux effectif global :**

- Taux d'intérêt annuel : 0.19 % l'an
- Frais fiscaux : 0 € ; Frais de dossier : 44 Euros
- Taux effectif global : 0.21 % l'an
- Taux effectif global en fonction de la périodicité mensuelle : 0.02 %

#### **Conditions de remboursement :**

- Périodicité : mensuelle
- Nombre d'échéances : 96 (jour d'échéance retenu le 1)
- Montant des échéances constantes : 95 échéances de 461.86 Euros et 1 échéance de 462.02 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Accepte l'offre présentée et son inscription au budget communal 2021,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la contractualisation de cet emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-040 : 3.1 Acquisitions : rachat des parcelles AD91 et AD92**

Monsieur le Maire expose :

L'Établissement public foncier-Smaf a acquis pour le compte de la commune les immeubles cadastrés AD91 d'une superficie de 2736 m<sup>2</sup> et AD92 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du cimetière.

Le projet ci-dessus étant en cours de réalisation, il est proposé au conseil municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors taxe s'élève à 23 039.57 €uros auquel s'ajoutent des frais de portage pour 0.81 €uro dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2021. La tva sur marge est égale à 209.54 €uros et celle sur les frais de portage est de 0.16 €uro, soit un total toutes taxes comprises est donc de 23 250.08 €uros.

La commune aura réglé à EPF Auvergne 7 501.45 €uros au titre des participations (2020 incluse). Le restant dû est de 15 748.63 €uros TTC.

Ce montant sera remboursé par échéance, soit :

Année	Capital	Frais	TVA	Total
2021	1 942.27 €	0.81 €	209.70 €	2 152.78 €
2022	1 942.26 €	0 €	0 €	1 942.26 €
2023	1 942.27 €	0 €	0 €	1 942.27 €
2024	1 942.26 €	0 €	0 €	1 942.26 €
2025	1 942.27 €	0 €	0 €	1 942.27 €
2026	1 942.26 €	0 €	0 €	1 942.26 €
2027	1 942.27 €	0 €	0 €	1 942.27 €
2028	1 942.26 €	0 €	0 €	1 942.26 €
	15 538.12 €			15 748.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés AD91 et AD 92,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne le premier adjoint, comme signataire de l'acte.

**Monsieur Jean-François BOURGEOT rejoint la réunion**

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-041 : 8.4 Aménagement du territoire : Nomination des rues**

Monsieur le Maire expose qu'en vue notamment du déploiement de la fibre, il convient de mettre à jour le plan d'adressage de la commune. De plus, ce plan est rendu obligatoire pour faciliter l'intervention rapide des services de secours, pour faciliter les livraisons et pour la distribution du courrier. Il est actuellement en cours avec l'appui de la Poste et comporte plusieurs étapes :

- 1 proposition est faite au conseil municipal de noms attribuées aux voies sur lesquelles se trouvent des habitations
- 2 numérotage
- 3 pose des numéros et des panneaux avec les noms des voies

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose d'adopter les noms de voies joints en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Valide la liste des nouvelles dénominations de rues annexées à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

NUMÉRO	NOM DU LIEU DIT OU DE LA VOIE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	CADASTRE DEBUT DE VOIE	CADASTRE FIN DE VOIE
1	ROUTE DE MONTLUCON	ROUTE DE MONTLUCON	AC0061 SE	ZK0034 OUEST
2	LD LES LIGNES	IMPASSE DES LIGNES	ZI0096 NORD	ZI0005
3	LD LES CRENONS	CHEMIN DES CRENONS	ZI0100 NE	ZI0068 SO
4	LD MIQUET	ROUTE DE MIQUET	ZH0040 SO	ZH0025 EST
5	RUE DE L'ANE (A COMPLÉTER)	RUE DE L'ANE	AB0245 NE	ZI0080 NORD (via ZI0030 SUD)
6	LD LA VIGNE	IMPASSE DE LA VIGNE	ZH0033 SO	ZH0022
7	LOTISSEMENT PRÉS DE LA GARE	RUE PRÉS DE LA GARE	AE0127 NO	ZI0017 CENTRE
8	AVENUE GEORGES MERCIER (A PROLONGER)	AVENUE GEORGES MERCIER	AB0239 NE	ZK0062 NE
9	LD LES BERTHOMIERS	IMPASSE DES BERTHOMIERS	ZK0062 NE	ZK0040 NO
10	LD CONCIZE	CHEMIN DE CONCIZE	ZA0021 SO	ZA0017 NO
11	LD LES VIOLETTES	CHEMIN DES VIOLETTES	ZC0028 NE	ZC0076
12	LD MONTBRIEN	CHEMIN DE MONTBRIEN	ZB0017 SO	ZB0001 NORD
13	LOTISSEMENT BEL AIR	RUE BEL AIR	AB0216 NE	AB0223
14	LD LA GAUNE	ROUTE DE LA GAUNE	ZC0089 SO	AH0019 SE
15	LD LA GAUNE	IMPASSE DE LA GAUNE	ZC0018 NO	ZC0025
16	LD LES BOUIS	IMPASSE DES BOUIS	ZC0085 OUEST	ZC0083 CENTRE



## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

NUMÉRO	NOM DU LIEU DIT OU DE LA VOIE ACTUELLE	NOUVELLE DÉNOMINATION	CADASTRE DÉBUT DE VOIE	CADASTRE FIN DE VOIE
17	LOTISSEMENT APRR	RUE DE LA GARENNE	ZC0033 OUEST	ZC0033 CENTRE
18	ROUTE DE MOULINS D2371 (A COMPLÉTER)	ROUTE DE MOULINS	AH0006 SO	AI0035 NE
19	ZAC DU CHÂTEAU D'EAU	RUE DE LA LOGISTIQUE	ZD0145 NE	ZD0145 NO
20	ZI DU GRAND CHAMP	RUE DU BOCAGE	AI0035 NE	AI0031
21	ZI DU GRAND CHAMP	RUE DU BOURBONNAIS	AI0081 SE	AI0105 OUEST
22	ZI DU GRAND CHAMP	RUE DES ROUTIERS	AI0073 NORD	AI0108 SUD
23	ZI DU GRAND CHAMP	IMPASSE DE L'ALLIER	AI0112	AI0101
24	LD LES TERRES NOIRES	ROUTE DE LA GONDIÈRE	ZE0033 SO	ZE0042 SO
25	RUE PIERRE ARVEUF (A COMPLÉTER)	RUE PIERRE ARVEUF	AK0037 NO	ZE0032 SUD
26	LD LA CROIX TITOT	RUE DE LA CROIX TITOT	AK0032 NE	ZE0071 NE
27	IMPASSE PRIVÉE DU 11 NOVEMBRE	IMPASSE DU 11 NOVEMBRE	AD0302 SE	AD0310 OUEST
28	LD LA PETITE GOUTTE	IMPASSE DE LA PETITE GOUTTE	AD0175 SE	AD0177 SO
29	HAMEAU EMILE GUILLAUMIN	RUE EMILE GUILLAUMIN	AD0022 NORD	AD0022 CENTRE
30	LOTISSEMENT RENÉ TABUTIN	RUE RENÉ TABUTIN	AD0021 NE	AD0021 OUEST
31	LD FONT SALÉE	ROUTE DE LA FONT SALÉE	AC0670 NE	AE0200 NE
32	CHEMIN DES AUGÈRES (A NUMÉROTÉ)	CHEMIN DES AUGÈRES	AI0045 NO	AI0014 NE
33	LD LES BORDES	IMPASSE DES BORDES	AI0012 SO	ZD0118 NO
34	D945 LD LA PLUME	ROUTE DE DEUX-CHAISES	AI0012 SO	ZD0118 NO
35	LD LA PLUME	RUE DE L'INDUSTRIE	AI0056 SO	AI0059 NE
36	LD LA PLUME	CHEMIN DE LA PLUME	ZD0118 SO	ZD0062 CENTRE
37	RD 46	ROUTE DE SAINT POURCAIN	AI0002 SO	ZD0140 SE

#### **2021-042 : 4.5 Régime indemnitaire : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la délibération du 15 septembre 2015 relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires, pour les agents titulaires et non titulaires de catégorie C,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de compléter la délibération susvisée en ce sens que:

- Les agents titulaires à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-043 : 7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : renouvellement foyers forte puissance**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Dépose de 81 candélabres vétustes à remplacer par la fourniture et la pose de 81 candélabres acier galva cylindro-coniques RAL 6002
- Dépose de 164 lanternes vétustes à remplacer par des lanternes LED
- Renouvellement de 6 commandes d'éclairage public

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 179 940 €uros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 55 275 €uros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN**

#### **Horaires d'ouverture du bureau de Poste**

Mr le Maire fait part de sa rencontre le 6 avril dernier avec des dirigeants de la Poste. Par manque de fréquentation et dans un souci de rentabilité, des aménagements d'horaires seront possibles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 : lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, mardi de 9 h à 12 h, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, jeudi de 9 h à 12 h et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Il précise qu'actuellement, la fréquentation est de 50 personnes en moyenne par jour. Les membres regrettent la suppression du samedi matin, seul jour où les personnes qui travaillent peuvent se rendre au guichet.

#### **Commissions animations, bibliothèque**

Dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque, Josette Auberger informe les membres que Marie-Claude Autissier aide Catherine Perrin au catalogage des livres. Afin d'accélérer le processus, elle a sollicité des personnes en retraite (Jean-Jacques Fremont, Guy et Isabelle Robin) afin d'épauler la bibliothécaire. Ces bénévoles sont favorables pour la remplacer quelques heures pendant les congés annuels.

Josette Auberger présente le dispositif Contrat Territoire Culture, mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2010 et validé par Commentry Montmarault Nérès Communauté en 2017. Sous l'impulsion de Mme le Maire de Cosne, le processus est relancé. Ce dispositif permet de créer une base de données communes pour toutes les bibliothèques de CMNC (centre culturel de Commentry, médiathèque de Chamblet-Neris, médiathèque de Cosne, bibliothèques de Villefranche et Montmarault). Le logiciel commun permettra aux lecteurs d'avoir un plus large choix d'ouvrages et entrainera une gestion simplifiée des disponibilités sur ce périmètre. Il permettra également d'harmoniser les règles de fonctionnement.

Les prochains marchés de producteurs auront lieu le dimanche 13 juin, le vendredi 9 juillet en nocturne (partenariat avec l'UCAM), les dimanches 15 août et 12 septembre.

Les organisations de la fête de la musique et la fête patronale sont à préciser avec Montmarault Animations.

Le prochain bulletin municipal sera distribué à partir du 15 juin.

## **COMMUNE DE MONTMARAUULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN**

#### **Commissions des travaux**

Yves Lepee informe que les travaux du parking de cimeti re ont d but  d but avril : la plateforme est r alis e, la pose des bordures est en cours, l'entreprise Providence a  lev  les 2 poteaux pour la mise en place ult rieure du portail d'acc s au cimetiere.

Mr Le Maire informe du montant de la subvention allou e par AURA : 50 000  uros.

Travaux du logement de l'ex-tr sorier : fen tres pos es, papiers peints et sols d pos s, sanitaires et radiateurs pos s la semaine prochaine.

La borne incendie a  t  install e   la Croix Tit t : 7 208.80 Euros HT.

#### **Commissions du cimetiere**

Claude Roullier informe que les cavurnes sont install es, que l'all e est en cours de r alisation et le columbarium sera install  prochainement.

122 tombes ont  t  r pertori es dangereuses ou abandonn es.

Un devis a  t  demand  pour estimer le montant de reprise de ces concessions.

Sylvie Mercier pr cise que la proc dure de reprise des concessions est de 3   3.5 ans.

#### **Commissions environnement, fl aux atmosph riques**

Andr  Meyus pr sente le compte administratif 2020 et le budget 2021 du SIDCFAR.

La soci t  qui avait propos  un syst me avec les antennes radars et lancers de ballons n'a pas fourni de devis. Il pr cise qu'il n'y aura peut- tre pas d'appel   cotisations pour 2021 consid rant que le budget ne pr voit que la destruction des fus es p rim es. L'utilisation des fus es non p rim es est toujours possible.

Anne Saint-Julien informe que la distribution des lots (dipl me et bon d'achat valable chez Gamm Vert ou Carol Flore) aux laur ats du concours des maisons fleuries s'est d roul e le vendredi 7 mai. Il a  t  propos  aux laur ats d'acqu rir un r cup rateur d'eau (520 l) avec participation communale de 20%. La commission souhaitait  largir la proposition   la population, mais devant le vif succ s par rapport aux pr visions (10 cuves et 15 laur ats int ress s), il est d cid  le report de ce projet afin de prendre en compte cette d pense cons quente au budget primitif 2022.

A la demande de membres de la commission environnement, un 2<sup>nd</sup> devis pour le fleurissement Route de Moulins a  t  sollicit  aupr s d'une autre entreprise. Ce devis  tant plus on reux, le devis de Carol Flore reste valid .

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

#### Conseil des jeunes

En raison du confinement, Solène Collin informe du report des élections du conseil municipal jeunes avant les vacances de Toussaint, avec une information dans les écoles dès la rentrée scolaire.

#### Informations diverses

- Vaccination : 250 personnes vaccinées le 24 mai à la halle des sports, la 2<sup>nd</sup>e dose est prévue le 22 juin.
- Arbre de la laïcité : la plantation par les élèves de CM2 de l'albizia a eu lieu le 10 mai en présence de tous les élèves, du maire, de la principale du collège et des enseignants. Une plaque sera commandée comme les années précédentes.
- Mr le Maire informe de la suggestion d'un administré de baptiser le carrefour fleuri de la gare Samuel Paty. A réfléchir.
- Economie : Jean-François Bourgeot informe de l'installation de l'entreprise alsacienne Kessler, spécialisée dans le transport de produits pharmaceutiques, alimentaires à fortes contraintes avec une logistique dédiée aux produits pharmaceutiques à la place des ambulances Bourgeot dans la zone Route de Moulins. Une quinzaine d'embauches est prévue. L'entreprise Bourgeot va s'installer dans la zone du Grand Champ. Le permis de construire de l'hôtel d'entreprises a été déposé.
- Chèques cadeaux CMNC : devant le succès de l'opération, 4000 nouveaux chèques seront proposés à la vente à compter du mois de juillet.
- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin : mise en place des plannings des bureaux de vote
- Cantine : Jean-Pierre Nicolas demande si les repas des élèves sont toujours servis à l'ECC. Le transport des repas du collège à l'ECC est effectué non plus par un parent bénévole mais par un agent du SRPIC recruté en CDD par le SIESS. Le Maire précise qu'il doit rencontrer la principale du collège en juin pour connaître éventuellement les modalités pour la rentrée de septembre. Il faudrait sans doute attendre le protocole en vigueur à la rentrée afin de savoir si les élèves pourront de nouveau être accueillis au sein du collège. Jean-Pierre Nicolas demande si le SIESS ne peut pas négocier le prix du repas avec le département. Solène Collin précise que du moment où les repas sortent de la cuisine du collège, les tarifs restent identiques même s'il n'y a pas d'hébergement.
- Jean-Pierre Nicolas demande quelle décision a été prise le 19 mai en conseil communautaire quant à l'avenir économique de Montmarault. Mr le Maire précise qu'il s'agissait seulement d'une rencontre avec le Président de CMNC et deux investisseurs intéressés pour s'installer dans la zone du Château d'eau : un projet de station hydrogène pour poids lourds avec installation de panneaux photovoltaïques sachant qu'il existait déjà un projet de station gaz naturel initié par CEL (les acteurs des 2 projets se rencontreront le 6 juillet) et un projet de parking poids lourds surveillé.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN

- Une enseigne indiquant le musée du chemin de fer sera commandée. Jean-Pierre Nicolas suggère la mise en place de panneaux directionnels. L'association organisera la foire du tacot début juillet.
- Anne Saint-Julien informe que l'ARS a fermé la classe de CE1 pendant une semaine, suite à des cas de Covid.

Fait et délibéré le vingt-six mai deux mil vingt et un et ont signé avec nous les membres présents.

#### Délibérations :

**2021-035 : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols : ATDA : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols**

**2021-036 : 9.4 Vœux et motions : Motion relative à la reconnaissance de calamité sécheresse pour le département de l'Allier**

**2021-037 : 7.5 Subventions : Convention de subventionnement avec Montmarault Animations**

**2021-038 : 5.3 Désignation de représentants : élection d'un délégué au S.I.E.S.S**

**2021-039 : 7.3 Emprunts : travaux du 1<sup>er</sup> étage de l'ex-trésorerie**

**2021-040 : 3.1 Acquisitions : rachat des parcelles AD91 et AD92**

**2021-041 : 8.4 Aménagement du territoire : Nomination des rues**

**2021-042 : 4.5 Régime indemnitaire : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

**2021-043 : 7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : renouvellement foyers forte puissance**

**COMMUNE DE MONTMARAULT****CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT SIX MAI DEUX MIL VINGT ET UN**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOT Jean-François	1 <sup>er</sup> adjoint	
MERCIER Sylvie	2 <sup>ème</sup> adjointe	
ROULLIER Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 <sup>ème</sup> adjointe	
AUBERGER Josette	5 <sup>ème</sup> adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	Procuration
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	Procuration
SOUILLAT Laëtitia	Conseillère municipale	